



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



Projet de fusion des commissions scolaires La Commission scolaire de la Côte-du-Sud choisit de maintenir des services de proximité

Montmagny, le 28 novembre 2012 — À la suite de l'étude commandée de concert avec les commissions scolaires de la Beauce-Etchemin et des Appalaches, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a décidé de demeurer dans sa forme actuelle. On se rappellera que les objectifs de l'étude étaient de se prononcer sur la viabilité pédagogique et financière de la Commission scolaire et de déterminer si un regroupement de services ou encore une fusion de commissions scolaires contribuerait non seulement au maintien, mais à l'amélioration des services éducatifs.

Une fusion des trois commissions scolaires n'apporterait pas nécessairement une valeur ajoutée au taux de persévérance scolaire des élèves de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud qui est l'un des meilleurs au Québec depuis quelques années. D'ailleurs, les récentes recherches en éducation ont démontré, hors de tout doute, que la réussite éducative des élèves passe d'abord par la qualité de l'enseignement, plutôt que par la modification des structures. En outre, une fusion serait peu contributive au maintien d'une proximité des services aux établissements et à la population ni à leur qualité, pas plus qu'à l'attention particulière que portent les élus scolaires à l'actualisation de valeurs telles la justice et l'équité dans les différents milieux desservis par la Commission scolaire.

La Commission scolaire, préoccupée par l'efficacité et l'efficience des services qu'elle offre aux établissements et à ses partenaires, poursuit actuellement des travaux pour assurer le renouvellement de la gouvernance et la limitation de ses coûts administratifs et de fonctionnement. C'est dans ce contexte que la Commission scolaire a réalisé des investissements et fait des efforts marqués depuis l'année 2011-2012 pour la mise en œuvre de son plan directeur en informatique.

La Commission scolaire a donc décidé de continuer à se développer de façon autonome sur son territoire, tout en maintenant des partages d'expertise et de collaboration avec ses partenaires de la région. En outre, elle privilégie l'investissement dans son propre réseau informatique plutôt que dans la création d'un réseau commun aux trois commissions scolaires, mettant fin ainsi à l'analyse de regroupement de ses services avec les deux autres commissions scolaires concernées.

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud tient toutefois à adresser toute sa reconnaissance aux représentants de ces deux commissions scolaires pour leur professionnalisme tout au long de ce processus d'analyse.

Pour la réussite de ses élèves, la Commission scolaire a pris position, elle qui dessert au-delà de 8 000 élèves sur un territoire de 5 400 km carrés, de Saint-Pamphile, à Saint-Léon-de-Standon. Elle est un employeur majeur de la région avec au-delà de 1 000 employés réguliers.